

11  
Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

ISSN 0180-5398-CP 50050-Directeur de la publication : Jean Omnès

7, rue Guy Moquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

## SNTRS-CGT 23ème congrès

30 novembre

1,2,3 décembre 1999

Au Parc de Loisirs  
du CE RATP

à Fontenay-les-Bris  
Essonne -91

### LES DOCUMENTS DU CONGRES

#### *Le rapport d'activité*

*Pages 2 à 12*

*Voir sommaire détaillé page 2*

#### Ordre du jour du Congrès :

- Débat et vote sur le rapport d'Activité, le projet de document d'orientation, le projet de document revendicatif et sur le projet de Statuts du SNTRS.
- Election de la Commission Exécutive du syndicat.

*Les conditions pratiques plus précises seront indiquées dans un SNTRS-Info spécial congrès*



## SOMMAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le contexte général	page 3
La politique gouvernementale dans la recherche	page 3
La reprise en main totale par le ministère	page 3
Un projet ministériel de modifications statutaires	page 4
Au CNRS	
L'attitude de la direction	page 4
La remise en cause des missions et structures du CNRS	page 4
Le budget du CNRS en récession	page 4
L'emploi en baisse	page 5
La précarité accrue	page 5
Les qualifications non reconnues et les carrières bloquées	Page 5
L'action sociale sous tutelle ?	Page 5
Le CAES	Page 5
Les élections au CNRS	
Conseil d'Administration du CAES en 1997	page 6
Conseil d'Administration du CNRS en 1999	page 6
Commissions Administratives Paritaires IR et AAR en 1999	Page 6
A l'INSERM	
Le texte sera publié dans le prochain BRS	page 7
Dans la fonction publique	
L'emploi, la réduction du temps de travail, les statuts et les salaires	page 7
De 1996 à 1999, les luttes au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA	page 7
Les problèmes généraux de l'action et les relations intersyndicales	page 7
Les relations avec les autres syndicats	page 8
Les relations avec le SNCS et le SNPCEN	page 8
Le SNTRS-CGT	
Novembre 1997, un CSN historique	page 8
L'activité vers les chercheurs	page 9
L'activité des élus et représentants du syndicat	page 8
La vie des sections et régions	page 9
Notre implantation	page 9
Les effectifs du SNTRS-CGT et la répartition Paris et autres régions	page 9
Les sections du syndicat et les isolés	page 10
Le cotisations	page 10
Le renforcement nécessaire	page 10
Les instances nationales du SNTRS-CGT	
Le CSN, la Commission Exécutive et le Bureau National	page 10
Les journées d'études sur la politique scientifique	page 11
La presse du syndicat	
La vie dans la CGT	
La Confédération et l'UGICT, la FERC, l'UGFF	page 11
Annexe (évolution des emplois au CNRS)	page 12

---

## *Rapport d'Activité de la Commission Exécutive* 1997-1999

Notre 22<sup>ème</sup> congrès, il y a 3 ans, s'achevait sur un appel aux personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA à agir pour un service public de recherche de haut niveau et pour reconquérir leur dignité de travailleurs scientifiques.

Trois ans après où en sommes nous ?

Ce rapport d'activité a pour objet de faire le point sur ces trois années d'activité du SNTRS-CGT.

### LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Après le deuxième tour des élections législatives de 1997, notre syndicat s'est exprimé : "Il est urgent de stopper les dégâts causés à la recherche publique et à ses personnels, en arrêtant la contractualisation et les contrats d'objectifs, en rétablissant le financement récurrent des laboratoires par des crédits d'état, en arrêtant la dérive du financement sur programmes dits prioritaires décidés en dehors des instances scientifiques, en arrêtant donc de soumettre la recherche publique au service de la compétitivité des entreprises". Il appelait en même temps à un rassemblement au ministère de la recherche marquant ainsi la continuité de l'action syndicale indépendamment du gouvernement en place. Dès le 10 juin le SNTRS s'adressait au ministre donnant son point de vue sur la politique de recherche et avançant ses propositions.

#### La sécurité sociale, les retraites

Après les luttes de 1995 le gouvernement est intervenu sur ces questions avec une plus grande prudence. La publication du rapport Charpin a montré que les dangers n'étaient pas encore écartés.

Des risques subsistent de remise en cause pour tous les régimes de retraites (régime général et régimes particuliers). Le gouvernement n'a, d'autre part, pas remis en cause sur le fond les mesures contenues dans le Plan Juppé.

### LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LA RECHERCHE

La volonté gouvernementale de mettre la recherche au service des entreprises était déjà évidente dans les projets de Bayrou et de d'Aubert. Cette aspiration est aussi patente de la part d'Allègre et du gouvernement qu'il représente. Comme en témoigne la Loi sur l'Innovation, un Projet de d'Aubert qui a été mis en œuvre par Allègre.

Dès juillet 1998 les objectifs sont affichés au cours d'un Conseil Interministériel sur la Recherche et la Technologie. Le SNTRS dénonçait immédiatement la volonté du gouvernement :

- de centraliser au ministère les lieux d'évaluation et de décision, par la mise en place ou le renforcement de structures de pilotage de la recherche (remise en route du CIRST, Conseil National de la Science, Comité Stratégique pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche...),

- de mettre sous tutelle directe des organismes publics de recherche.

Il alertait sur les conséquences de cette politique (affaiblissement des laboratoires, précarité généralisée, pillage des laboratoires publics par les entreprises ...) et appelait à combattre cette politique.

Tout cela a fait l'objet d'un BRS spécial dès août 1998, largement diffusé, qui a eu une certaine influence dans les débats qui ont suivi.

La loi sur l'innovation est l'un des éléments importants de cette politique. Le syndicat a qualifié ce texte de "loi de blanchiment". "Cette loi est mauvaise car elle va contribuer à piller les laboratoires publics, sans contrepartie, en affaiblissant à moyen terme leur capacité à développer la recherche fondamentale, sauf sur des créneaux imposés, asséchant ainsi les sources de l'innovation".

La politique du ministre et du gouvernement est illustrée par la dernière décision en date. Il s'agit de l'abandon du projet Soleil décidé par le ministère, sur des critères qui n'ont rien de scientifique, affaiblissant de ce fait le potentiel de recherche. Le ministre utilise pour cela des arguments fallacieux, n'hésitant pas à transformer la réalité pour arriver à ses fins.

Cet exemple, comme l'ensemble des prises de position du ministère révèlent le fond de la politique gouvernementale : aller vers l'affaiblissement des organismes de recherche publique. Ceux-ci sont manifestement considérés, tels qu'ils sont encore, comme des freins à la mise en œuvre d'une politique de soumission aux intérêts des entreprises.

### LA REPRISE EN MAIN TOTALE PAR LE MINISTRE

Jamais, dans l'histoire récente, la volonté d'un ministre chargé de la recherche d'imposer ses vues aux organismes publics de recherche n'a été aussi forte. L'autoritarisme et le dirigisme deviennent un mode de gestion de la recherche. Les structures mises en place (séparation en deux directions -recherche et technologie- de l'ancienne direction de la recherche, structures d'évaluation au niveau du ministère composées d'experts nommés ...), les injonctions en matière d'utilisation du budget : autant de moyens de court-circuiter les instances des organismes et de remettre en cause la relative autonomie

d'orientation et de gestion des EPST.

Le refus de négocier, voire même de simplement débattre avec les organisations syndicales, montre de la part du ministre le peu de cas qu'il fait des personnels qu'ils représentent. Démocratie est un mot ne faisant pas partie du vocabulaire de notre ministre.

**UN PROJET MINISTERIEL DE MODIFICATIONS STATUTAIRES**

A propos de ce projet, le ministère nous parle de toilettage du Statut-Cadre des EPST (il s'agit en fait, pour les ITA, d'un alignement sur leurs homologues dans les universités), et non pas une réponse aux demandes d'améliorations importantes de ce statut. Parmi les propositions du ministère certaines répondent à des demandes de notre syndicat (conditions de reclassement de SAR et T vers AI, accès aux concours de recrutement pour ceux qui font valoir une qualification équivalente au diplôme requis, recrutement des infirmières et assistantes sociales en AI et quelques améliorations des conditions de promotions au choix, limitées dans leur ampleur). D'autres propositions du ministère sont inacceptables (mise en œuvre dans le statut de la loi sur l'innovation, création d'emplois fonctionnels, phase de présélection des candidats aux concours externes et internes chercheurs et ITA, épreuve écrite pour les recrutements d'IR et d'IE). Auxquelles s'ajoute le risque de redéploiement des ITA induit par le projet de "mutualisation" des ITA des EPST et des IATOS des Universités. Des négociations pour des améliorations sensibles du statut des EPST reste à obtenir.

**AU CNRS**

**L'attitude de la direction :**

Même si elle a paru s'appuyer sur le mécontentement qui s'est exprimé et les actions menées contre le projet de décret organique du CNRS, elle partage sur le fond les objectifs du ministre et aussi sa pratique : refus de négocier quoi que ce soit sans directives des ministères, de débattre sur le fond avec les représentants des personnels, autoritarisme.

Elle n'est pas une simple exécutante des directives du ministère. Elle est aussi à l'origine de remises en cause importantes, entre autres :

- transfert de crédit de la ligne rémunérations vers la ligne fonctionnement,
- généralisation des comités d'évaluation des unités de recherche,
- privatisation de la restauration, notamment.

Elle refuse ostensiblement de débattre de questions importantes concernant directement les personnels : recensement exhaustif des personnels précaires dans les laboratoires du CNRS, égalité hommes-femmes, carrières, évaluation et reconnaissance des qualifications, recensement des besoins en emplois ...

**LA REMISE EN CAUSE DES MISSIONS ET STRUCTURES DU CNRS**

**Le projet de décret organique du CNRS**

Dès qu'il a eu connaissance du projet de modification du décret organique du CNRS, notre syndicat s'est exprimé sur les dangers de ce projet. Le CNRS se verrait "dessaisi de ses prérogatives essentielles : évaluation de la recherche, participation à l'élaboration de la politique nationale de recherche et aussi de la définition de sa propre politique de recherche. Il ne pourrait plus créer d'unités propres, le Comité National verrait son action limitée au seul CNRS".

Face aux réactions des personnels, aux actions de la fin 1998, le projet a été mis en sommeil. Le ministère n'a cependant pas désarmé sur cette question, un nouveau texte du même type peut surgir à tout moment des bureaux du ministère.

**Des Instances affaiblies**

Même si, formellement, la direction dit respecter les instances et leurs membres, dans la réalité leur place dans l'organisme s'est affaiblie. Qu'il s'agisse du Comité National, des CAP, du CTP, du CA ou du Conseil Scientifique, des CHS leurs prérogatives et leurs rôles sont niés. Leurs avis (en CAP notamment), même majoritaires, sont souvent ignorés. Elles ne sont dans la plupart des cas considérées que comme des chambres d'enregistrement.

**Le budget du CNRS en récession**

Année	1997	1998	1999	2000 (Projet)
Crédits de Paiement (CP) *	-4,77%	+1,08%	+0,42%	+1,12%
Autorisations de programmes (AP)	-4,88%	+2,92%	+0,86%	+3,11%
Dépenses ordinaires (DO) ***	-4,77%	+2,21%	+1,84%	+1,09%
DO+CP	+1,13%	+2,00%	+1,58%	+1,40%
Nbre Emplois ITA	-413	+128	+16	+1
Nbre Emplois chercheurs	=	+297	+50	+1

\* : Les CP sont constitués pour l'essentiel des moyens récurrents de l'organisme.

\*\* : Les DO sont pour l'essentiel la masse salariale du CNRS.

Dans la recherche et au CNRS, en matière budgétaire, la récession engagée sous le précédent gouvernement se poursuit. Elle confirme les options du ministre et du gouvernement : une politique de déclin du CNRS et plus généralement de tous les organismes publics de recherche. L'augmentation des moyens d'intervention du Fonds de la recherche et de la technologie (FRT) avec +35% et du Fonds national de la science (FNS) avec +40% est révélatrice de la volonté de pilotage direct des programmes de recherche par le ministère et de financer de grandes opérations hors EPST.

#### **Les laboratoires et les services en difficulté**

Le manque de crédits, la baisse du nombre d'emplois ont des conséquences sur l'activité des laboratoires, sur les conditions de travail des personnels. La part de plus en plus réduite des moyens récurrents dans les budgets des laboratoires met aussi en danger les missions de l'organisme.

#### **L'emploi en baisse**

En ce domaine le retard pris dans les années 80 et les nouvelles suppressions de 1995 à 1997 pèsent énormément aujourd'hui. Les créations de postes en 1998 et 1999 sont donc loin de répondre aux besoins (rattrapage du passif et réponse aux besoins des laboratoires et services).

Nous assistons à des évolutions fortes des emplois de titulaires : augmentation du nombre de chercheurs (+ 639 et +5,79%) et baisse pour les non chercheurs (-449 et -2,98%) – voir Annexe, page 12. Dans le même temps le recours aux emplois précaires s'est accentué.

En ce qui concerne les emplois d'ingénieurs, de personnels techniques et administratifs alors que le nombre d'IR, d'AI et T progresse, celui des AGT, des AJT et des IE baisse. La baisse dans les corps administratif est de 51,4%. Elle est due aux détachements vers les corps I et T.

Sur cette question de l'emploi, la direction du CNRS refuse obstinément de mettre en place un recensement des besoins en emplois (effectifs et qualifications) dans les unités et services.

#### **La précarité accrue**

Si l'on ne prend que les chiffres reconnus par le CNRS (donc sous-estimés) il y a au moins 4500 personnes en situation précaire au CNRS. Cela représente près de 18% des personnels CNRS. Seul le nombre de CES a baissé sensiblement. Rappelons ici que le développement des CES au CNRS a correspondu avec une vague de suppressions de postes d'agents techniques. Ce ralentissement du recours aux CES est du certainement pour une bonne part à la pression mise sur le CNRS par l'action de notre syndicat dans plusieurs régions.

Là aussi la direction refuse tout recensement nominatif des personnels précaires.

#### **Les qualifications non reconnues et les carrières bloquées**

Sur cette question la direction du CNRS, comme le ministère font la sourde oreille. Ils refusent tout débat sérieux et ont enterré tous les projets (même les leurs) concernant l'évaluation des ITA. Des groupes de travail CNRS sur les carrières de 1994-95 il n'est quasiment rien sorti de la part de la direction.

Cependant que la situation continue de s'aggraver du fait des suppressions d'emplois et du refus de transformations de ceux-ci dans le cadre d'un plan de reclassement.

#### **Une gestion des personnels orientée vers le redéploiement**

La direction face aux besoins des laboratoires et service en emplois a pris l'option redéploiement comme moyen de gestion, conduisant à l'affaiblissement des capacités de nombreux laboratoires et services (effet plus que pervers des AFIP : déshabiller l'un pour habiller l'autre).

#### **L'ACTION SOCIALE SOUS TUTELLE ?**

Le gouvernement s'attaque au secteur associatif en confiant au privé la gestion de restaurants des personnels, en cherchant à imposer la taxation d'activité de caractère non lucratif, en réduisant les subventions à bon nombre d'associations, en poussant celles du secteur vacances à se transformer en entreprises, en poussant à l'immixtion de l'administration dans le fonctionnement des associations, notamment.

La direction du CNRS s'appuyant sur des directives européennes veut remettre en cause un acquis social important : la restauration. Elle veut faire passer au privé toute la gestion de la restauration. Ainsi les restaurants de Gif et du Siège sont passés au privé malgré la volonté massive du personnel de maintenir une gestion par leurs représentants. Les conséquences de ce passage au privé se sont fait sentir très vite puisque, deux mois seulement après la privatisation, plus de 80% des utilisateurs des restaurants de Gif et du Siège du CNRS ont noté une nette dégradation de la qualité des repas.

#### **Le CAES**

Le CAES est lui aussi confronté à ces attaques.

Les remises en causes dans la restauration (passage de la gestion au privé) peuvent aussi concerner d'autres activités CAES, comme les centres de vacances ou les voyages par exemple. Ce n'est pas une vue de l'esprit : la Sodexho et Vivendi, notamment, s'intéressent de très près à tous les secteurs de l'économie sociale (culture, loisirs, enfance, éducation populaire...). La direction affiche sa volonté de remettre en cause l'indépendance des gestionnaires de l'action sociale, comme à Orsay où elle exige d'avoir une place au CA du CESFO et l'a obtenue avec l'accord de certains syndicats (hélas).

Le CAES est aussi menacé par l'application de la TVA à certaines de ses activités.

Ce sont les acquis de plus de trente années de luttes des personnels qui sont en jeu. La résistance à ces attaques, dans l'intérêt des personnels du CNRS doit se poursuivre.

**La présidence CGT depuis 1997**

Les élections au CA du CAES ont montré une volonté de changement à la direction du CAES jusque là dirigé par une majorité SGEN-SNIRS.

Notre syndicat arrivé second lors de ces élections, a proposé une candidate au poste de présidente du CAES. Ce faisant il a affiché la volonté de défendre le CAES et son indépendance vis-à-vis de l'administration du CNRS, le besoin d'améliorer le fonctionnement du CAES et la nécessité de mieux répondre aux besoins des personnels du CNRS.

Tous les syndicats (hormis le SGEN) se sont prononcés pour la candidate du SNTRS, qui a donc été élue.

**LES ELECTIONS AU CNRS**

**Conseil d'Administration du CAES (1997)**

Années	Inscrits	Votants	%	Bl. N.	Exprimés	Sntrs	%	Snes	%	Sgen	%	Snirs	%	Snpptes	%	Fo	%
1997	26428	13852	52,41	466	13386	3382	25,27	2146	16,03	4234	31,63	1889	14,11	721	5,39	1014	7,58
1994	26325	13525	51,38	640	12885	2326	18,05	2081	16,15	4083	31,69	2122	16,47	723	5,61	850	6,60
Différence	103	327	1,04	-174	501	1056	7,21	65	-0,12	151	-0,06	-233	-2,36	-2	-0,22	164	0,98

Rappel : L'USCA avait obtenu 700 voix et 5,43% aux élections de 1994.

Ces élections sont le premier acte public dans le processus d'intégration des adhérents de l'USCA dans le SNTRS. Pour la première fois un seule liste CGT (celle du SNTRS est présentée à ces élections). Le SNTRS obtient 356 voix et 1,78 points de plus que le total SNTRS et USCA de 1994. Il est la deuxième organisation syndicale à ces élections.

**Elections au Conseil d'Administration 1999**

Années	Inscrits	Votants	%	Bl. N.	Exprimés	Sntrs	%	Snes	%	Sgen	%	Snirs	%	Snpptes	%	Fo	%
1999	24384	11849	48,59	64	11785	2217	18,81	2459	20,87	3921	33,27	1584	13,44	719	6,10	885	7,51
1995	27222	14310	52,57	319	13991	2276	16,27	2848	20,36	4010	28,66	2037	14,56	1012	7,23	1234	8,82
Différence	-2838	-2461	-3,98	-255	-2206	-59	2,54	-389	0,51	-89	4,61	-453	-1,12	-293	-1,13	-349	-1,31

Rappel : l'USCA avait obtenu 574 voix et 4,10% aux élections de 1995

Le fait marquant dans ces résultats est la forte baisse du nombre d'exprimés (-2206). Une part de ces abstentions correspond sans doute à une volonté d'exprimer un ras-le-bol vis-à-vis de la politique menée au CNRS et vis-à-vis du rôle joué par le président du CA. Pour une faible part de ces abstentionnistes, le mode d'organisation du scrutin a jeté le trouble. Cela n'explique pas tout. En ce qui nous concerne nous perdons 59 voix, mais progressons en %, mais nous ne retrouvons pas le total des voix SNTRS et USCA de 1995. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette progression en %. S'il est vrai que ces élections nous sont en général plus défavorables que les autres, cette seule explication ne suffit pas, nous n'avons manifestement pas réussi à mobiliser de nouveaux électeurs sur nos propositions. Cela nous montre les efforts que nous devons déployer pour exposer nos options et les faire partager par les personnels chercheurs et ITA.

**Commissions Administratives Paritaires ITA (1999)**

CAP	Inscr	Votants	B. N.	Expr	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNPTES	FO						
IR	2375	1220	51,37	15	1204	287	23,84	488	40,53	261	21,68	76	6,31	92	7,64
99-96	+10	-180	-7,83	+7	-188	+6	+3,65	-63	+0,95	-83	-3,03	-9	+0,21	-39	-1,77
AAR	219	118	53,88	1	118	25	21,37	52	44,44	31	26,50	9	7,69		
99-96	-40	-42	-7,89	-4	-38	0	+5,24	-24	-4,59	-5	+3,27	-9	-3,92		

Au moment où est rédigé ce rapport nous ne pouvons encore pas avoir une vision globale des résultats. Le quorum n'ayant pas été atteint au premier tour, un deuxième tour est requis dans les CAP de DR, de CR, d'IE, d'AI, de T, d'AJT, d'AGT, de SAR et d'AJA. Seuls les résultats des CAP d'IR et d'AAR ont été dépouillés.

Le fait marquant de ces élections est la baisse de participation dans quasiment tous les corps : -915 votants (-5,20%) chez les ITA et -1184 votants chez les chercheurs (-10%).

Nos résultats dans les deux CAP dépouillées sont cependant encourageants : nous progressons en % dans les deux CAP (+3,65 en IR et +5,24 en AAR) et gagnons une élue en AAR.

## **A L'INSERM**

Partie à élaborer par la section nationale et qui sera publiée dans le prochain BRS

## **DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

### **L'emploi**

Pendant ces trois années les gouvernements ont affiché la même résolution : pas question d'augmenter le nombre de fonctionnaires, voire même le diminuer, tout en redéployant les emplois. Un certain Juppé parlait même de se débarrasser de la "mauvaise graisse".

### **La réduction du temps de travail**

Dans ce domaine il y a de fait refus de négocier et de lier réduction du temps de travail et créations d'emplois nouveaux. Quand aux directions elles attendent les directives ministérielles pour les mettre en œuvre, cela malgré de nombreuses demandes des syndicats.

### **Les statuts en danger**

Quel que soit le secteur les attaques se multiplient contre les statuts et les droits des fonctionnaires.

Un certain nombre de rapports commandés par les ministères montrent que cette volonté reste entière, en témoigne le Rapport Goujon-Chastagnaret, commandé par Allègre et concernant les personnels de la Recherche Publique, visant à la fois à des remises en causes statutaires et à des redéploiements de personnels.

### **Les salaires**

Dire que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé est un euphémisme. Sa baisse atteint environ 1% par an en moyenne depuis 1984.

Cette perte de pouvoir d'achat est pour certains à peine couverte par le "GVT" (les changements d'échelons, de grades ou de corps). Pour les autres, en nombre croissant, le pouvoir d'achat est en chute libre : ainsi tous ceux qui sont bloqués en fin d'échelle indiciaire (dans certains corps ces derniers représentent plus de 50% des effectifs de leur grade).

## **DE 1996 À 1999, LES LUTTES AU CNRS, À L'INSERM ET À L'INRIA**

### **Les luttes sur la politique gouvernementale et celle des directions**

Durant ces trois années de nombreuses initiatives d'actions ont été prises souvent organisées par plusieurs syndicats, parfois par notre syndicat seul.

De celle du 26 juin 1997 vers le ministère, demandant l'abandon de la politique du gouvernement précédent, à celle organisée à Pasteur, à l'occasion de la visite d'Allègre, nombreuses ont été les actions. Il y a eu notamment celles très suivies vers le CNRS, l'INSERM et le ministère pour exiger l'abandon des projets de décrets organiques (fin d'année 1998). Nous avons eu des difficultés à étendre ces actions aux autres aspects de la politique de recherche, tel que la loi sur l'innovation. Nous nous sommes retrouvés souvent seuls sur cette question.

D'autres actions ont été menées au niveau local et national concernant notamment les personnels précaires. Ainsi celles menées par les camarades de l'INRIA ou celles développées par le syndicat à Orsay, Toulouse, Gif et Meudon concernant les CES (saisine des Prud'hommes, pétitions, intervention auprès de l'administration) avec des résultats qui mettent la direction en difficulté

Concernant la restauration les initiatives ont été nombreuses le plus souvent intersyndicales (manifestations, délégations, pétitions) nous n'avons pas pu faire plier la direction du CNRS dans sa volonté de remise en cause du caractère social de la restauration.

### **Les problèmes généraux de l'action et les relations avec les autres syndicats**

Après les luttes de fin 1998 contre la politique gouvernementale en matière de recherche, notamment celles pour l'abandon des projets de décrets organiques CNRS et INSERM, qui ont rassemblé un grand nombre de personnes, des difficultés se sont fait jour pour poursuivre l'action. En effet dès que les projets de décrets ont été mis en sommeil, il a été impossible d'élargir aux questions plus générales de politique gouvernementale dans la recherche.

L'exemple de la loi sur l'innovation illustre bien cette difficulté : cette loi qui en plus d'être une "loi de blanchiment" est un outil de remise en cause des organismes de recherche n'a pas suscité de grands débats avec les personnels, ni d'action massive. Nous nous sommes trouvés isolés sur cette question. Les positions syndicales allaient de l'accord avec le projet de loi (SNPTES) à l'opposition résolue à celui-ci (nous et le SNPEN).

### Les relations avec les autres syndicats

Les analyses et attitudes des syndicats diffèrent face à la politique gouvernementale, à l'action à mener et aux revendications à défendre. Malgré ces différences entre nous, nous tenons à maintenir des relations avec l'ensemble des syndicats, afin de chercher ensemble les moyens de faire intervenir les personnels, à agir le plus massivement possible. Il n'a été, à aucun moment question de gommer les divergences, ni d'éviter le débat sur nos différents.

Depuis de nombreuses années notre syndicat s'est efforcé de créer les conditions de l'action unitaire des personnels et des organisations qui les représentent. Nous avons poursuivi en ce sens. Notre but ayant toujours été de rassembler le plus grand nombre de travailleurs dans l'action sur les objectifs les plus élevés. Dans le même temps nous avons veillé, à tout moment, à exprimer notre propre point de vue et nos propositions revendicatives. Cette pratique est aujourd'hui admise par tous.

### Les relations avec le SNCS et le SNPCEN

Ces deux syndicats avaient mis à l'ordre du jour de leurs congrès respectifs, en mars 1999, la question de l'extension de leurs champs de syndicalisation (vers les ingénieurs pour le SNCS et vers les ITA de Physique nucléaire pour le SNPCEN). Nous sommes intervenus à leurs congrès pour indiquer que s'il n'était pas dans notre pouvoir, ni notre intention de leur interdire quelque décision que ce soit, nous tenions à leur rappeler que l'heure, à notre avis, n'était pas à l'accentuation de la division syndicale mais à créer les conditions du rassemblement des forces syndicales, pour le plus grand bien des travailleurs.

Le SNCS a décidé de remettre à plus tard le débat sur son champ de syndicalisation. Le SNPCEN, quant à lui a décidé le maintien du statu quo.

---

## LE SNTRS-CGT

### Novembre 1997 un CSN historique.

Il s'agissait de sortir de 11 années difficiles pour le syndicat. Cette période où beaucoup de militants ont souffert, où nombre de camarades ont failli céder au découragement. Fort heureusement ils ont su résister, dans leur grande masse, à cette tentation. Ils ont tenu, avec le souci permanent de maintenir le syndicat CGT. Malgré leur isolement quasi total, le dénigrement, le mépris dont ils ont souvent été victimes, malgré les pressions parfois insensées faites sur eux par des instances de la CGT. Beaucoup d'enseignements sont à tirer de cette période. L'essentiel tient en deux mots : indépendance et démocratie. Ce sont les conditions de notre efficacité syndicale.

Les différentes étapes ont ponctué la période transitoire courant jusqu'à 1998 à l'INSERM et jusqu'à 1999 au CNRS :

Juin - Octobre 1997 : une seule liste CGT (SNTRS) aux élections CAES,

7 novembre 1997 : Conférence Nationale Chercheur proposant des candidatures pour l'animation du Secteur Chercheur, pour la CE et le BN du SNTRS,

Janvier 1998 : intégration des adhérents de l'USCA dans les sections et cotisation au SNTRS.

Courant 1998, à la suite des élections aux CAP de l'INSERM, l'USCA n'y a plus d'existence.

Courant 1999, à la suite des élections aux CAP du CNRS, l'USCA prononce sa dissolution.

Ce CSN a été aussi l'occasion de rappeler un certain nombre de questions essentielles à nos yeux en terme d'organisation et de fonctionnement du syndicat : pas de barrières plus ou moins étanches entre catégories ; un syndicat national et intercatégoriel ; des sections syndicales, base du syndicat, qui doivent être le lieu d'organisation de tous les adhérents ; le seul organisme de direction pour tout le syndicat au niveau national est la Commission Exécutive et le Bureau National qui en est issu ; des adhérents et militants à égalité de droits et de devoirs ; des décisions prises collectivement, à chaque niveau, au terme de débats et d'élaborations collectives ; pas de domaine réservé dans l'activité du syndicat à telle ou telle catégorie.

Le CSN rappelle que le secteur chercheur a la responsabilité d'exprimer et d'organiser la défense des revendications spécifiques des chercheurs avec le Bureau National et la Commission Exécutive du syndicat ; qu'il ne s'agit pas d'une structure à part dans la vie du syndicat, qu'elle ne doit pas être assimilée à une section nationale et que son rôle essentiel est d'aider l'ensemble du syndicat à s'exprimer sur les revendications spécifiques des chercheurs, donc d'élaborer des propositions et d'animer l'activité du SNTRS parmi les chercheurs et les doctorants.

L'essentiel dans la réflexion et les décisions du syndicat a été de préserver son avenir. Et d'en finir au plus vite avec la situation de division, pour pouvoir se consacrer aux tâches essentielles.

L'aboutissement, aujourd'hui, de ce processus est la fin effective de la division structurelle de la CGT dans notre secteur

Le CSN a adopté cette orientation, ainsi que les dispositions pour l'organisation du secteur chercheurs à une très grande majorité. Il élitait 11 nouveaux membres de la Commission Exécutive (dont 5 chercheurs) et deux chercheurs au Bureau national.

Dans les dispositions d'organisation du secteur chercheurs un *volet non public* précisait que le maintien des moyens attribués au titre du droit syndical contraint à maintenir une structure USCA avec deux personnes pour la représenter : le secrétaire général et le trésorier sortant ; que la période transitoire se terminera avec l'élection des prochaines CAP du



CNRS, en 1999, entraînant jusqu'à cette date le maintien juridique des deux organisations et que, de facto, à partir du 1er janvier 1998, n'existe plus qu'une seule organisation ; que les trésoriers du SNTRS et de l'USCA gèrent conjointement tous les aspects financiers pendant la période transitoire ; que les locaux attribués à l'USCA seront utilisés au mieux par l'ensemble du syndicat.

**L'activité vers les chercheurs**

Le secteur chercheur est en place depuis le mois de janvier 1998. Son bureau se réunit très régulièrement, tous les quinze jours. Il a organisé trois réunions nationales des chercheurs du syndicat, auxquelles ont participé des membres du BN. Il a développé une activité importante pour assurer la défense de nombreux chercheurs en difficulté face à l'administration. Il a participé à la recherche de candidats et à la rédaction des professions de foi pour les élections au CNRS. Des difficultés se sont fait jour à l'INSERM entre des chercheurs et le Bureau National INSERM. Il nous faut dans les prochains mois résoudre ces difficultés par le débat collectif au sein du syndicat.

Il reste à améliorer encore le fonctionnement du secteur, notamment par la participation la plus large des chercheurs du syndicat à son activité générale, par une amélioration de ses liens avec les sections du syndicat et l'ensemble de ses instances, par un apport plus grand à l'expression du syndicat.

Avec tout le syndicat il est urgent de prendre des initiatives pour renforcer le SNTRS chez les chercheurs, parmi lesquels notre implantation est trop faible (91 adhérents, à ce jour), et pour qu'ils prennent toute leur place à tous les niveaux de responsabilité, des sections au niveau national au CNRS et à l'INSERM.

**La présentation de candidats dans tous les corps d'ITA et de Chercheurs**

Un petit signe de la capacité intercatégorielle du SNTRS est le fait qu'il ait été capable de présenter des candidats dans tous les corps d'ITA et de Chercheurs pour les élections aux CAP du CNRS. La recherche de candidats a été cette fois-ci l'affaire d'un plus grand nombre de sections. Cela reste à confirmer par une réelle activité vers toutes les catégories et en particuliers les chercheurs et doctorants et vers les personnels administratifs et les catégories "C".

**L'activité de nos élus et représentants du syndicat.**

Les élus et représentants du SNTRS, qu'elle que soit l'instance où ils siègent, ont les plus grandes difficultés à remplir leurs mandats. Manque de moyens réels, manque d'information et de temps de préparation, mépris des avis émis : telles sont quelques unes des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Malgré cette situation ils ont rempli leur rôle de représentants des personnels, au Comité National, dans les CSS, les CAP, les Conseils Scientifiques et les Conseils d'Administration des organismes. Cela reste, malgré des améliorations sensibles une activité importante encore insuffisamment valorisée : il faut poursuivre nos efforts pour nous améliorer dans ce domaine.

**LA VIE DES SECTIONS ET DES RÉGIONS**

**Notre implantation**

Les sections syndicales malgré les difficultés continuent d'assurer une réelle présence du SNTRS-CGT dans toutes régions. Cependant nous restons trop faiblement représentés voire absents dans de nombreux endroits encore. Les désert syndicaux restent très nombreux.

Nombreuses sont Les sections qui ont une activité réelle sont relativement nombreuses (pour certaines il s'agit de redémarrage), mais il en reste trop dont l'activité ne repose que sur un tout petit nombre de camarades où qui ne se réunissent même pas.

Une nouvelle section a été créée par des camarades de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnographie à Nanterre. La particularité de cette section est sa composition d'emblée intercatégorielle (chercheurs, ITA, doctorants).

Les effectifs du SNTRS-CGT (nombre de FNI effectivement payés).

Années	1996	1997	1998
Sections CNRS	875	895	884
Sections INSERM	134	136	140
Section INRIA	14	16	15
Section nationale retraités (total retraités)	20 (53)*	22 (53)*	36 (78)*
Totaux	1043	1069	1075

\*: les chiffres entre parenthèse est le nombre total de retraités (y compris ceux organisés dans les sections locales).

**La répartition Ile-de-France-Autres régions (FNI payés)**

Années	1996	1997	1998
Ile de France	448	437	445
Autres Régions	575	610	594
Section retraités	20	22	36

Les sections du SNTRS-CGT en 1998

Ile de France	30
Autres Régions	35
Section retraités	1

Les isolés

Il y a aujourd'hui dans le syndicat 48 camarades isolés CNRS 36 en IdF et 12 dans les autres régions (non rattachés à une section du syndicat). Ce qui les met en situation de ne pas pouvoir participer pleinement à la vie du syndicat. Dans la mesure du possible il est important de les rattacher à une section, voire de créer les conditions pour la mise en place de nouvelles sections. Afin de leur permettre d'être informés ils sont destinataires, depuis de nombreuses années, du SNTRS-Info et, pour ceux qui sont "branchés", des messages par courrier électronique.

Les cotisations (Timbres hors FNI)

ANNÉES	1996		1997		1998	
	Nbre timbres	Timbres par Adh	Nbre timbres	Timbres par Adh	Nbre timbres	Timbres par Adh
Sections CNRS	8717	9,96	9119	10,19	9120	10,32
Sections INSERM	1344	10,03	1404	10,32	1426	10,19
Section INRIA	89	6,36	149	9,31	157	10,47
Section nationale retraités (total retraités)	211 (539)*	10,55 (10,17)*	266(575)*	12,09(10,85)*	359(797)*	9,97(10,22)*
TOTAUX	10361	9,93	10938	10,23	11062	10,29

\* : le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total de retraités (incluant ceux organisés dans les sections locales du SNTRS).

La répartition des adhérents par tranches d'âge

Tranches d'âge	Jusqu'à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 à 65
Nbre	75	81	127	186	238	250	84

Le renforcement nécessaire

Il y a eu 210 adhésions au SNTRS-CGT de janvier 1997 à aujourd'hui. C'est encourageant comme le sont les chiffres en progrès du nombre d'adhérents. Cela n'est cependant pas suffisant, il nous faut sans tarder organiser des initiatives de renforcement du syndicat, que cela fasse partie de l'activité quotidienne du syndicat. Car dans les prochaines années un tel nombre d'adhésion sera insuffisant pour compenser les départs à la retraite.

En effet ceux-ci seront importants : dans les dix prochaines années, la moitié des adhérents ont la possibilité de prendre leur retraite. Dans les trois ans qui viennent ce sera le cas pour 228 camarades.

Un effort de communication vers les nouveaux entrants a été fait avec la réalisation d'une plaquette de présentation du syndicat. Il reste à la diffuser largement et systématiquement.

Un manque encore trop grand de renouvellement militant

Face à la vague importante de départs à la retraite dans les prochaines années, face au vieillissement et à "l'usure" de certains militants il est important d'assurer un renouvellement dans les responsables du SNTRS à tous les niveaux. Il s'agit surtout d'assurer l'avenir du syndicat. Un renouvellement régulier dans les postes de responsabilité est aussi une bonne chose pour le fonctionnement du syndicat.

LES INSTANCES NATIONALES DU SNTRS CGT

Le CSN

Il s'est réuni à cinq reprises depuis fin 1996, avec une bonne participation des sections. Il a eu à son ordre du jour deux grands thèmes : Qualifications-Classifications-Salaires et Intégration des adhérents de l'USCA dans le SNTRS.

La Commission Exécutive et le Bureau National

La CE s'est réunie à 20 reprises depuis le dernier congrès et le BN quasiment toutes les semaines. Le Bureau national a été renforcé en cours de mandat.

Les conditions de préparation de la CE n'ont pas toujours été les meilleures. Même si depuis plusieurs années ses membres et les responsables régionaux sont destinataires du SNTRS-Info Spécial CE, la CE n'a pas toujours été mise, par le Bureau national, dans les conditions d'assurer totalement son rôle. La prochaine direction élue par le congrès devra prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Nous pouvons aussi déplorer que certains camarades élus au dernier congrès n'aient participé du tout à ses travaux.

**Les journées d'études sur la politique scientifique :**

Les journées des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1998 ont vu la participation de près de 70 militants du SNTRS. L'UGICT, la FERC-Sup, l'UGFF et la Fédération de l'Energie y ont aussi participé. Les débats ont été importants et ont enrichi la réflexion du syndicat. Ces journées ont aussi ouvert d'autres pistes de débat pour le syndicat : quelles complémentarités pour la recherche et l'enseignement supérieur ? Quelles relations avec les entreprises et quelle intervention de l'Etat en ce domaine ? Entre autres.

Nous avons eu des difficultés à élargir ces journées aux autres organisations de la CGT ne permettant ainsi pas l'échange indispensable avec les autres secteurs de la recherche publique et privée.

**LA PRESSE DU SYNDICAT**

Le BRS est devenu l'outil d'information privilégié du syndicat depuis plusieurs années. Il permet le contact direct avec tous les adhérents. Dans le même temps le nombre de SNTRS-Info s'est réduit sensiblement. Le BRS a servi de support à la diffusion d'un certain nombre de dossiers importants : numéros spéciaux (Journées de Politique Scientifique, Retraites, Précarité, Emploi-Statut-Carières, 50 ans du syndicat, BRS 4 pages suite au CISRT) et un dossier publié en commun avec le SNCS, le SNESup et le SNPEN : Pour le désarmement nucléaire total.

Le courrier électronique est devenu un outil incontournable dans la vie du syndicat. Il permet une grande rapidité dans la diffusion de l'information à 603 militants. Cependant nous devons veiller que cette amélioration certaine des conditions d'information ne soit pas de nature à remettre en cause le débat collectif et la vie des sections et instances du syndicat.

Le *En Bref*, dont neuf numéros ont été diffusés, a été mis en place en tenant compte de ce souci. Il permet d'organiser mieux l'information rapide de l'ensemble du syndicat. Nous devons encore veiller à sa parution régulière.

**LA VIE DANS LA CGT**

**La Confédération et l'UGICT**

Notre place dans la CGT n'est plus contestée, nous sommes de plus en plus sollicités par les différentes structures de la CGT. Ce réel changement d'attitude à notre égard est le reflet d'autres changements dans le fonctionnement de la Confédération, mais aussi dans la conception de ce que doit être la CGT, son indépendance. Il nous est possible aujourd'hui de participer à part entière à la vie de la CGT. Ce qui précède est vrai également pour les UD et UL.

**La FERC**

Nous apportons, à la mesure de nos moyens, notre participation au développement de la vie de la FERC, notre participation à son activité s'est légèrement améliorée ces derniers temps. Cependant notre implication doit être renforcée encore, au niveau local comme au niveau national, par une participation à la mise en place et à la vie de Collectifs FERC, en créant les conditions pour que la branche recherche de la FERC s'étoffe en terme de nombre de militants et améliore son fonctionnement et ses interventions dans le domaine qui est le sien : la recherche publique.

**L'UGFF**

Les évolutions, engagées après le congrès de Kaisersberg-Briis-sous-Forges, se confirment. Il y a une amélioration nette de l'analyse et de l'expression de l'UGFF. Les points d'accords entre nous et l'UGFF sont aujourd'hui plus nombreux, les débats sont aujourd'hui possibles. Notre participation à la vie de l'UGFF et notre implication dans l'activité revendicative concernant l'ensemble des fonctionnaires est certainement insuffisante. Elle est cependant indispensable.

## ANNEXE

## Evolution des emplois au CNRS de 1989 à 1998

Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1998/ 1989
<b>DR</b>	3495	3933	4084	4219	4317	4327	4327	4443	4443	4541	29,93
<b>CR</b>	7549	7202	7152	7117	7059	7059	7059	6943	6943	7142	-5,39
<b>Total Chercheurs</b>	11044	11135	11236	11336	11376	11386	11386	11386	11386	11683	5,79
<b>IR</b>	2083	2246	2296	2358	2369	2367	2458	2477	2430	2458	18,00
<b>IE</b>	3632	3680	3681	3639	3640	3645	3637	3601	3496	3568	-1,76
<b>AI</b>	1398	1505	1596	1792	1804	1848	1940	1989	1985	2012	43,92
<b>T</b>	3249	3354	3520	3544	3544	3544	3660	3700	3620	3808	17,21
<b>AJT</b>	1189	1115	1033	995	995	1041	1042	1041	1025	1068	-10,18
<b>AGT</b>	462	344	271	227	230	237	122	122	122	126	-72,73
<b>Total I. &amp; T.</b>	12013	12244	12397	12555	12582	12682	12859	12930	12678	13040	8,55
<b>CAR/AAR</b>	271	270	285	285	285	274	244	206	200	168	-38,01
<b>SAR</b>	1162	1173	1153	1146	1147	1142	1067	899	836	702	-39,59
<b>AJA</b>	634	552	506	470	470	386	270	241	181	151	-76,18
<b>AGA</b>	34	6	6	6	6	4	4	4	4		-100,00
<b>Total Administratifs</b>	2101	2001	1950	1907	1908	1806	1585	1350	1221	1021	-51,40
<b>Total ITA</b>	14114	14245	14347	14462	14490	14488	14444	14280	13899	14061	-0,38
<b>TPN</b>	724	689	667	650	630	630	575	537	503	469	-35,22
<b>Total ITA + TPN</b>	14838	14934	15014	15112	15120	15118	15019	14817	14402	14530	-2,08
<b>Autres Personnels</b>	205	204	204	203	201	116	62	62	64	64	-68,78
<b>Total hors chercheurs</b>	15043	15138	15218	15315	15321	15234	15081	14879	14466	14594	-2,98%
<b>Total Général</b>	26087	26273	26454	26651	26697	26620	26467	26265	25852	26277	0,73

Source : Bilans sociaux du CNRS